



**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to / Propositions aux:
macsbids@statcan.gc.ca

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par le présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Amendment No. – N° modif. 01	Page 1 of/de 4
Date : June 1, 2018	
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à: macsbids@statcan.gc.ca	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone (613) 882-2470	Facsimile No. N° de télécopieur n/a
Destination Statistics Canada Materiel and Contracts Services Main Bldg, Room 1405 150 Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6	

Instructions :

See herein

Instructions:

Voir aux présentes

Delivery required – Livraison exigée	Delivery offered – Livraison proposé
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur	
Facsimile No – N° de télécopieur :	
Telephone No – N° de téléphone :	
Signature	Date

Solicitation No – N° de l'invitation : J012690A
Solicitation closes – L'invitation prend fin At – à : 14:00 heures (Eastern Daylight Time / Heure avancée de l'est) On – le : July 3, 2018 / le 3 juillet 2018

Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression).
Name – Nom :
Title – Titre :



La modification #01 est émise pour :

- 1) Corriger la date clôture de la DDP dans la version française;
- 2) Modifier l'annexe B Base de paiement;
- 3) Réponses aux questions des entreprises.

1) Tel qu'indiqué sur la page couverture de la modification de la DDP, la date clôture est **le 3 juillet** 2018.

2) À 7.7.1 Base de paiement

SUPPRIMER:

L'entrepreneur sera payé pour les travaux décrits dans l'autorisation de tâches (AT) autorisée, conformément à la base de paiement à l'annexe B.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'AT autorisée ne doit pas dépasser la limitation des dépenses indiquées dans l'AT autorisée. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux précisés dans toute AT autorisée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

INSERER :

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'autorisation de tâches (AT) approuvée, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B, comme précisé dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

3) Réponses aux questions des entreprises:

Question 1

En ce qui concerne les critères obligatoires et les critères cotés numériquement, la Couronne peut-elle confirmer que l'expérience du soumissionnaire, de sa société mère, des filiales ou des sociétés affiliées du soumissionnaire ou de ses sous-traitants sera prise en considération?

Réponse 1

Oui, cette expérience sera considérée.



Question 2

Peut-on présumer l'existence d'un échéancier préétabli pour la réception des fichiers d'échantillon de Statistique Canada et, dans l'affirmative, quel serait l'échéancier prévu, p. ex. une fois par mois, une fois par semaine, tous les lundis? Etc. S'il n'y a aucun échéancier, quel préavis serait donné avant l'envoi d'un fichier d'échantillon?

Réponse 2

Une liste d'échéanciers avec les dates approximatives connues pourra être fournie d'avance. La fréquence des demandes ne sera pas régulière. Aucun préavis additionnel ne sera envoyé avant l'envoi des groupes de numéros de téléphone.

Question 3

En moyenne, combien d'enregistrements seraient fournis dans chaque fichier d'échantillon et ce nombre serait-il uniforme/établi pour tous les fichiers d'échantillon envoyés tout au long de l'année?

Réponse 3

Le service sera utilisé pour environ six enquêtes sociales distinctes. Le nombre de numéros de téléphone et le nombre d'envois varieront pour chaque enquête. Le nombre total de numéros de téléphone qui sera envoyé chaque année sera autour de 700 000.

Question 4

La répartition des enregistrements dans chaque fichier d'échantillon serait-elle proportionnelle à la population canadienne? (P. ex. les enregistrements de la C.-B. formeraient environ 13 % des enregistrements de l'échantillon, ceux de l'Alberta, environ 11,5 % des enregistrements de l'échantillon, etc.).

Réponse 4

Pas nécessairement. Bien que des unités d'échantillon seront incluses dans toutes les provinces et parfois territoires, leurs tailles ne seront pas toujours proportionnelles à celles des populations provinciales.

Question 5

La proportion des enregistrements des provinces serait-elle la même dans chaque fichier? Dans la négative, comment pourrait varier la répartition provinciale des enregistrements d'un fichier à l'autre de l'échantillon?

Réponse 5 (Même réponse qu'à Q4). Pas nécessairement. Bien que des unités d'échantillon seront incluses dans toutes les provinces et parfois territoires, leurs tailles ne seront pas toujours proportionnelles à celles des populations provinciales.

Question 6

Sous EDT.4.1 Tâches, produits livrables, jalons et calendrier, à l'article ii., il est indiqué ce qui suit :

« L'entrepreneur doit retourner à Statistique Canada la portion précomposée de l'échantillon, avec l'état de ces numéros de téléphone, dans les deux jours ouvrables suivant la réception du fichier. »



- a) Est-il juste de présumer que « jours ouvrables » désigne le lundi au vendredi, même si le fournisseur de services procède à la composition un samedi ou un dimanche?
- b) Par deux jours ouvrables, veut-on parler d'une période de 48 heures? P. ex. le fichier est fourni le lundi à 9 h et doit être retourné au plus tard le mercredi à 9 h.

Réponse 6

Jours ouvrables pour le présent contrat réfèrent à la période du lundi au vendredi et deux jours ouvrables équivalent à une période de 48 heures.

Question 7

Si, pendant le processus de composition, il arrivait qu'un membre du ménage réponde au téléphone, et si le protocole recommandé est de donner une brève explication de la raison de l'appel, un script que Statistique Canada a déjà utilisé dans cette situation existe-t-il ou est-il juste de présumer que le fournisseur de services rédigerait un script pour examen par Statistique Canada? Si un script existe déjà, pourrait-il être communiqué?

Réponse 7

Aucune situation de cette nature n'a été portée à l'attention de Statistique Canada au cours dernières années. S'il y a une raison de penser que cela pourrait être le cas avec la méthode utilisée, une ébauche de script devra être rédigée par l'entrepreneur et envoyée à Statistique Canada pour révision et approbation.

Question 8

Est-il juste de présumer que, si une traduction en français est requise, Statistique Canada serait responsable de fournir la traduction en français au fournisseur de services?

Réponse 8

Oui, Statistique Canada assumera la responsabilité du service de traduction en anglais ou en français.

TOUTES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DU CONTRAT DEMEURENT INCHANGÉES.